



Bassin Adour-Garonne  
Bassin de la Dordogne  
Affluent du Chavanon  
Longueur : 7 km  
Bassin versant : 23 km<sup>2</sup>  
Source : BD CARTHAGE®

## Le RUISSEAU DE L'ABEILLE

### Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécocorégion.

Le Ruisseau de l'Abeille est dans la masse d'eau « Labeille » (code européen FRFRR106A\_6).

### Qualité

Le Ruisseau de L'Abeille (ou Labeille) a été affecté d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité).

Le Conseil Général de la Corrèze suit, depuis mars 2000, un certain nombre de points (RCD) complémentaires au RNB suivant un protocole Agence de l'Eau Adour-Garonne - Conseil Général de la Corrèze, dont celui du Ruisseau de Labeille en aval de Merlines (code 69800) ; toutes informations complémentaires doivent être demandées au Conseil Général de la Corrèze (Hôtel du Département « Marbot », 9, rue René et Emile Fage, BP 199, 19005 TULLE Cedex, tél 05.55.93.70.00).

Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), cette station a été maintenue :

#### Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05069800	Aval Merlines	RCD	RCD

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. *Rubrique Qualité des eaux superficielles*.

### Réglementation

Les affluents en rive droite de la Dordogne et du Chavanon coulent dans la zone sensible à l'eutrophisation - la Dordogne en amont de Bort-les-Orgues – définie par l'arrêté du 31 août 1999 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L.372-1-1 et L.372-3 du code des communes.

Un contrat de rivière « Haute-Dordogne » a été signé le 20 juin 2003. La fiche descriptive du contrat de rivière peut être consultée sur le site EPIDOR ([www.eptb-dordogne.fr](http://www.eptb-dordogne.fr)) à la rubrique « Actions ».

### Intérêt écologique et patrimonial

Le deuxième inventaire ZNIEFF a recensé le Ruisseau de Labeille comme espace d'intérêt écologique (ZNIEFF de type I) ; Cf. *Rubrique Nature\ZNIEFF*.

L'étude menée par la Délégation Régionale Auvergne-Limousin du Conseil Supérieur de la Pêche (brigades départementales de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) pour la DIREN Limousin en juillet 1998 : « Présence de l'écrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* en Limousin, propositions de sites Natura 2000 » a fait état de la présence de cette espèce protégée par la Directive Habitat dans ce ruisseau.

Mise à jour : octobre 2008